



APPEL D'OFFRES OUVERT

CONSULTANT OU BUREAU D'ÉTUDE SPÉCIALISÉ EN HYDROGÉOLOGIE

Réf : DIP 2.1/ACN/ 001/2023-WASH INFRA-AINA 2023 -FY1-Q1

Objet : ESSAI DE POMPAGE DES POINTS D'EAU À RÉHABILITER DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET AINA 2023.

Le projet d'urgence « AINA EMERGENCY Relief 2023 », financé par l'USAID/BHA est mis en œuvre dans le district d'Ampanihy pour une durée de 15 mois. Son objectif est de répondre aux besoins humanitaires immédiats et contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire dans le Grand Sud de Madagascar en fournissant une assistance alimentaire, un soutien agricole et des interventions en eau, assainissement et hygiène à 10 000 ménages vulnérables (60 000 personnes) du district d'Ampanihy.

Dans sa composante eau, assainissement et hygiène, sous-secteur infrastructure, le projet prévoit de construire ou réhabiliter des points d'eau et former les communautés à l'utilisation durable de l'eau ainsi qu'au fonctionnement et à l'entretien des sources d'eau. Cinq (5) communes du district d'Ampanihy Andrefana sont ciblées durant l'intervention : Ankilimivory, Maniry, Antaly, Beara et Vohitany.

C'est dans cette optique que le présent appel d'offres est lancé auprès des consultants ou bureaux d'études spécialisés en hydrogéologie pour la réalisation des travaux ci-après :

1. Connaître les caractéristiques des points d'eau de type forages ;
2. Effectuer les essais de pompage et fournir les données collectées par point d'eau;
3. Fournir les paramètres de l'eau produite pour chaque forage dont au moins les minimum requis : Ph, conductivité, turbidité, salinité et TdS ;

Les sites sont répartis en **deux lots (2)** :

- Lot #1 : 6 points d'eau dont 3 dans la Commune d'Ankilimivory et 3 à Beara.
- Lot #2 : 6 points d'eau dans la Commune de Vohitany.

Chaque lot est indivisible. Les intéressés peuvent soumissionner à un ou deux lots, suivant les disponibilités de leurs ressources humaines ainsi que matérielles.

Le dossier d'appel d'offres ainsi que toutes autres informations supplémentaires doivent être demandés par voie électronique aux adresses emails suivantes: annie.phillip@adra.mg (Directeur des Opérations d'ADRA Madagascar), rudy.andrianaivo@adra.mg (Directeur de Projet) et en copie le Spécialiste en Infrastructure du projet hasina.zefanarintsalama@adra.mg.

Les dossiers de soumission doivent parvenir aux adresses respectives mentionnées dans le dossier d'appel d'offres **au plus tard le 01 décembre 2023** et doivent suivre les critères imposés dans le dossier d'appel d'offres.

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**ESSAI DE POMPAGE DES POINTS D'EAU DE TYPE FORAGE
DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET AINA 2023**

Financement : USAID / BHA

Référence : DIP 2.1/AON-001/2023-WASH INFRA-AINA 2023-FY2024-Q1

Le projet d'urgence « AINA EMERGENCY Relief 2023 », financé par l'USAID/BHA, est mis en œuvre dans le district d'Ampanihy pour une durée de 15 mois. Il vise à répondre aux besoins humanitaires immédiats et contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire dans le Grand Sud de Madagascar, en fournissant une assistance alimentaire, un soutien agricole et des interventions en eau, assainissement et hygiène à 10 000 ménages vulnérables (60 000 personnes) du district d'Ampanihy.

Dans sa composante eau, assainissement et hygiène, sous-secteur infrastructure, le projet prévoit de construire ou réhabiliter des points d'eau et former les communautés à l'utilisation durable de l'eau ainsi qu'au fonctionnement et à l'entretien des sources d'eau. 05 communes du district d'Ampanihy Andrefana sont ciblées durant l'intervention : Ankilimivory, Maniry, Antaly, Beara et Vohitany

C'est dans cette optique qu'un appel d'offres est lancé auprès des bureaux d'étude/consultants spécialisés en hydrogéologie pour la mise en oeuvre des opérations d'essai de pompage de 12 points d'eau dans les communes d'Ankilimivory, Beara et Vohitany du district d'Ampanihy Andrefana, qui se répartissent comme suit :

- Lot 01 : six (06) sites ;
- Lot 02 : six (06) sites.

I.LES CONDITIONS DE L' APPEL D'OFFRES	4
1. GÉNÉRALITÉS	4
1.1. Objet	4
1.2. Définition des termes	6
1.3. Les bureaux d'études ou consultants autorisés à soumissionner	7
1.4. Visite des lieux	7
1.5. Soumission	7
1.6. Coût de la soumission	8
2. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	9
2.1. Composition du dossier d'appel d'offres	9
2.2. Eclaircissements apportés au dossier d'appel d'offres	9
2.3. Amendements apportés au dossier d'appel d'offres	10
3. PRÉPARATION DES OFFRES	10
3.1. Composition de l'offre	10
3.2. Prix de la soumission	11
3.3. Durée de validité de la soumission	11
3.4. Format et signature de la soumission	11
4. DÉPOT DES DOSSIERS DE SOUMISSION	12
4.1. Date limite de dépôt des soumissions	12
5. OUVERTURE ET ÉVALUATION DES DOSSIERS DE SOUMISSION	12
5.1. Ouverture des dossiers de soumission	12
5.2. Eclaircissements	13
5.3. Examen des soumissions et décision de conformité	13
5.4. Correction des erreurs	14
5.5. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions	14
5.6. Attribution du contrat	15
5.7. Notification	15
II.MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS EXIGÉS PAR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	16
1. LISTE DU PERSONNEL MINIMAL EXIGÉ PAR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	16
2. LISTE DES MATÉRIELS ET OUTILLAGES EXIGÉS PAR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :	16
III.LES DIFFÉRENTS FORMULAIRES À REMPLIR PAR LES SOUMISSIONNAIRES	17
1. MODÈLES DES FORMULAIRES POUR LES OFFRES TECHNIQUES	17

2. MODÈLES DE FORMULAIRE POUR LES OFFRES FINANCIÈRES	24
IV.CONDITIONS ET FORMULAIRES DU CONTRAT	26
1. OBJET DU CONTRAT :	26
2. DOCUMENTS DU CONTRAT :	26
1. Pièces constituant le contrat issu de l'Appel d'offres	26
L'ensemble des documents énumérés ci-dessous font partie du contrat issu de l'appel d'offres :	26
1.1. Le présent cahier des conditions du contrat et ses formulaires :	26
1.1.1. Le modèle de contrat d'intervention	26
1.2. Les spécifications particulières des travaux avec le devis descriptif.	26
2. Signature du contrat :	26
3. MODALITÉS D'EXÉCUTION DU CONTRAT :	26
1. Début d'intervention	26
2. Délai d'exécution	26
3. Pénalité pour retard d'exécution	27
4. Cas de force majeure	27
5. Programme des travaux	27
4. DISPOSITIONS FINANCIÈRES	28
1. Montant du marché	28
2. Modalités de paiement	28
3. Délai de paiement	28
5. CONTRÔLE D'INTERVENTION :	28
6. CONTESTATIONS ET RÉSILIATION :	29
1. Contestations - arbitrage	29
2. Résiliation	29
V.PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	30
1. GÉNÉRALITÉS	30
1. Dispositions générales	30
2. Planning d'exécution des travaux	30
3. Établissement des factures	30
ANNEXE : Lotissement des sites	31

I. LES CONDITIONS DE L' APPEL D'OFFRES

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Objet

1.1.1. Le présent appel d'offres a pour objet l'exécution des essais de pompage des forages d'eau et d'avoir les données techniques des aquifères, pour le compte du projet AINA 2023 et selon les conditions du contrat et les prescriptions techniques détaillées respectivement aux parties II et III du présent dossier d'appel d'offres, des travaux suivants :

Les points d'eau à intervenir et la localisation géographique des sites.

N°	Commune	Fokontany	Hameau	Type de point d'eau	Système existant	Coordonnées géographiques
01	Ankilimivory	Tanambao	Centre	Forage	Forage India Mark	24° 29'08.9" S 44° 58' 41.7" E
02		Masiadily	Beropitake	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 32'16.3" S 44° 58' 27.6" E
03		Ankilemara	Centre	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 31'07.8" S 44° 57' 06.1" E
04	Beara	Betegne	Anivorano	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 22'52.4" S 44° 46' 10.3" E
05		Beara	Centre 01	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 24'35.5" S 44° 45' 12.5" E
06		Beara	Centre 02	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 23'39.4" S 44° 44' 18.3" E
07	Vohitany	Andranomilitsy Ankilimasy	Centre-01	Forage	Forage India Mark	24° 07'13.5" S 44° 47' 36.7" E

08		Amborovoro	Centre	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 08'48.8" S 44° 46' 26.5" E
09		Soamanonga Ouest	Centre	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 03'45.4" S 44° 37' 42.2" E
10	Vohitany	Ankilimanintsy Marohosotse	Befanala	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 06'05.2" S 44° 36' 55.4" E
11		Andranomilitsy	Centre-01	Forage	Forage India Mark	24° 06'53.6" S 44° 47' 56.7" E
12		Andranomilitsy	Centre-03	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 07'22.2" S 44° 48' 05.6" E

Description sommaire des interventions :

L'épreuve de l'essai de pompage consiste en :

A. Tâches préparatoires :

- Installation sur site y compris le démontage du système installé ;
- Désinstallation sur site et protection de la bouche du forage par la tête de la pompe existante.

B. Développement et mesure de débit.

- Redéveloppement du point d'eau
- Essai de pompage selon les méthodes des bureaux d'études et/ou consultants ;

1.2. Définition des termes

Les précisions suivantes sont apportées aux termes rencontrés dans le présent marché :

1.2.1. Le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage désigne la commune impliquée avec un représentant servant d'interlocuteur dans la zone de mise en oeuvre du projet.

1.2.2. Le maître d'ouvrage délégué

Le maître d'ouvrage délégué désigne le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

1.2.3. Le maître d'œuvre

Le maître d'œuvre désigne le projet AINA 2023, représenté par le Directeur National d'ADRA Madagascar.

Il est représenté sur chaque site par un contrôleur des travaux, qui est un employé du maître d'œuvre. Le contrôleur des travaux assurera au nom du maître d'œuvre, les responsabilités du contrôle journalier technique et administratif des travaux.

1.2.4. Le maître d'œuvre délégué

Le maître d'œuvre délégué désigne la personne chargée de la vérification de l'étude technique au sein du projet AINA 2023 et qui s'occupe entre autres, de la définition, de la structuration et de la coordination complète de la réalisation et dans la mise en place et le suivi des différents types de missions nécessaires au parfait aboutissement de l'ouvrage.

1.2.5. L'entrepreneur

Le terme entrepreneur désigne le bureau d'étude ou consultant à qui est confiée la réalisation du projet.

1.2.6. Le contrat ou le marché

Le document identifié comme "contrat" ou "marché" est signé entre ADRA Madagascar et le premier responsable du bureau d'étude/consultant pour l'exécution de la prestation mentionnée en objet.

1.3. Les bureaux d'études ou consultants autorisés à soumissionner

Sont autorisées à participer au présent appel d'offres toutes entités légalement constituées, capables d'intervenir et en mesure de remplir les conditions d'attributions de marchés selon les lois en vigueur au moment de la publication.

1.4. Visite des lieux

La visite des lieux *n'est pas obligatoire*. Tous ceux qui voudraient participer à l'appel d'offres devront se renseigner au niveau du projet AINA 2023 à propos des différents contextes d'accessibilité ou autres informations.

Pour ceux qui voudraient visiter les sites, le projet AINA 2023 se chargera d'informer les chefs fokontany ainsi que d'autres leaders locaux afin qu'ils puissent les guider vers les points désignés.

1.5. Soumission

Un bureau d'étude/consultant peut soumissionner sur un ou deux lots et chaque soumissionnaire présentera séparément une seule offre par lot.

1.6. Coût de la soumission

Le soumissionnaire assumera la totalité des coûts associés à la préparation et à la présentation de l'offre et le maître d'œuvre ne sera en aucun cas responsable ni tenu de couvrir ces frais.

2. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

2.1. Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents figurant dans la liste ci-dessous ainsi que les addendas publiés conformément à la clause 2.2.3 :

PARTIE I	Les conditions de l'appel d'offres
PARTIE II	Moyens humains et matériels exigés par le dossier d'appel d'offres
PARTIE III	Les différents formulaires à remplir par les soumissionnaires : <ul style="list-style-type: none">- Soumission;- Liste du personnel;- Liste des matériels et outillages ;- Planning d'exécution.
PARTIE IV	Conditions et formulaires du contrat
PARTIE V	Les prescriptions techniques, y compris les plans et les dessins
PARTIE VI	Le bordereau des prix unitaires et devis quantitatif et estimatif de référence
ANNEXE	L'ensemble des annexes du présent dossier d'appel d'offres.

2.2. Eclaircissements apportés au dossier d'appel d'offres

2.2.1. Un soumissionnaire éventuel qui désire des éclaircissements sur le dossier peut en faire la demande par écrit à l'adresse du projet. Le projet répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement à condition que la demande soit reçue 5 jours avant la date limite de dépôt des soumissions. Une copie de la réponse du projet indiquant la question posée mais sans en indiquer l'auteur, sera adressé à tous les acquéreurs du dossier.

2.2.2. Toute demande d'éclaircissement sera envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante : annie.phillip@adra.mg; rudy.andrianaivo@adra.mg et en copie hasina.zefanarintsalama@adra.mg.

2.3. Amendements apportés au dossier d'appel d'offres

2.3.1. Avant la date limite de dépôt des soumissions, le maitre d'œuvre délégué pourra amender le dossier en publiant des addendas par la même voie que la publication du présent appel d'offres.

2.3.2. Tout addendum ainsi publié fera partie de l'appel d'offres et sera communiqué par écrit à tous les acquéreurs du dossier. Les soumissionnaires feront parvenir au projet un accusé de réception écrit pour chaque addendum.

2.3.3. Afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable permettant de prendre en compte un addendum dans leur soumission, le maitre d'œuvre délégué doit, le cas échéant, reporter la date limite de dépôt des offres.

3. PRÉPARATION DES OFFRES

3.1. Composition de l'offre

L'offre comprendra obligatoirement les documents ci-dessous, dûment signés par le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'un formulaire à remplir :

Au titre du dossier administratif général :

3.1.1. Une lettre attestant des qualités et des pouvoirs du signataire de l'offre

3.1.2. Le certificat de résidence du signataire de l'offre

3.1.3. Le quitus fiscal pour l'année en cours

3.1.4. Les copies certifiées conformes de la Carte d'Immatriculation à jour

3.1.5. Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'entreprise

3.1.6. Une déclaration des expériences de l'entreprise durant les cinq dernières années incluant les pièces justificatives liées aux faits des soumissionnaires.

3.1.7. Liste et fonction du personnel cadre affecté à l'exécution du contrat (suivant le format indiqué à la Chapitre III), incluant toute justification certifiée des qualifications et expériences (diplômes, attestation, ...).

3.1.8. Liste des matériels et outillages (suivant le format indiqué à la Chapitre III)

3.1.9. Le planning d'exécution des interventions ;

3.1.10. La méthodologie d'exécution des interventions.

3.2. Prix de la soumission

3.2.1. L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que son offre sera impérativement calculée sur la base du devis quantitatif du dossier d'appel d'offres. Il est en outre expressément indiqué que le prix global estimé de la consultance dans le dossier est donné à titre d'information et il lui appartient de bien calculer les coûts de son offre.

3.2.2. Le montant de sa soumission sera obtenu par application de ses propres prix unitaires aux quantités.

3.2.3. Tous les droits, taxes et autres redevances qu'il appartient au soumissionnaire de payer en vertu du contrat, ou pour une autre raison, seront inclus dans les prix unitaires et le prix total de l'offre présentée par le soumissionnaire.

3.2.4. Les prix unitaires inscrits sont fermes et non susceptibles de révision.

3.3. Durée de validité de la soumission

3.3.1. Les propositions resteront valables et irrévocables pendant 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.3.2. Les conditions et les prix stipulés aux documents d'offres ne pourront donc pas être modifiés durant cette période de 90 jours.

3.4. Format et signature de la soumission

3.4.1. La langue du dossier de proposition est le français.

3.4.2. Le soumissionnaire établira le dossier de soumission en version électronique verrouillés par un mot de passe devront parvenir à l'adresse procurement@adra.mg

Les mots de passe correspondants devront être envoyé au même moment et UNIQUEMENT à l'adresse rapport@adra.mg

La mention « Offre pour Essai de pompage des forages à réhabiliter » et le nom de l'entreprise soumissionnaire ainsi que le numéro du lot, seront indiqués dans l'OBJET de l'email.

Toute offre non verrouillée ou reçue au-delà de la date limite de soumission sera irrecevable.

Aucune copie en papier ne sera recevable, dans aucune des bureaux ADRA.

3.4.3. Les offres seront exprimées en Ariary (Ar) qui sera également la monnaie de paiement, inscrites en chiffres et en lettres.

3.4.4. Il est enfin rappelé que certains documents ou renseignements demandés au titre de la soumission seront rendus contractuels lors de la passation du contrat. Leur établissement doit être soigné.

3.4.5. **Erreurs, omissions ou imprécisions dans les documents d'offres :** les soumissionnaires devront apporter le plus grand soin à l'examen des pièces du dossier d'appel d'offres. Ils ne pourront en aucun cas se prévaloir d'erreurs, d'omissions ou d'imprécisions qu'ils auraient commises dans leur soumission.

4. DÉPOT DES DOSSIERS DE SOUMISSION

4.1. Date limite de dépôt des soumissions

4.1.1. Les offres électroniques verrouillées et les codes devront parvenir à les adresses mail respectifs mentionnés en 3.4.2 , **le 01 décembre 2023 à 09:30min au plus tard.**

4.1.2. La date limite de dépôt des soumissions pourra être reportée en publiant un amendement. Dans ce cas, tous les droits et obligations des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

5. OUVERTURE ET ÉVALUATION DES DOSSIERS DE SOUMISSION

5.1. Ouverture des dossiers de soumission

5.1.1. L'ouverture des offres aura lieu au bureau national d'ADRA, en face EPP Ambatomaro – Antananarivo. Elle sera effectuée par une commission d'ouverture des offres.

5.1.2. Les membres du dit comité constatent uniquement l'état des offres reçues, la présence ou non des pièces requises dans le DAO. Aucune offre n'est écartée à la séance d'ouverture, excepté les offres reçues hors délai. Le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre et la présence ou l'absence des documents constitutifs de l'offre seront consignés au procès-verbal de la séance.

5.1.3. La commission d'ouverture des offres procède à l'ouverture des dossiers électronique, vérifie qu'ils sont codés et que les offres reçues sont conformes aux clauses administratives de l'appel d'offres et informe les parties présentes des noms des

soumissionnaires et des montants des offres. Les offres sont paraphées et signées par les membres de la commission d'ouverture des offres. Cette séance est sanctionnée par un procès-verbal signé par les parties présentes.

5.1.4. La commission d'ouverture des offres ne pourra pas statuer sur la conformité ou la non-conformité des offres lors de cette séance sauf sur les dossiers déposés après la date et heure limite de dépôt des offres qui seront rejetés.

5.2. Eclaircissements

Afin d'aider à examiner, évaluer et comparer les soumissions, il pourra être demandé aux soumissionnaires des éclaircissements sur leurs soumissions. Les demandes d'éclaircissement et les réponses à celles-ci devront être présentées par écrit mais aucun changement de prix ou sur le contenu de la soumission ne sera demandé, offert ni autorisé, si ce n'est pour confirmer les corrections apportées aux erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des dossiers conformément à la Clause 2.2.1.

5.3. Examen des soumissions et décision de conformité

5.3.1. Avant de procéder à l'évaluation détaillée des soumissions, il sera vérifié si chaque dossier de soumission :

- A été dûment signé
- Est essentiellement conforme aux conditions énoncées dans le dossier d'appel d'offres.

5.3.2. Une soumission conforme pour l'essentiel est une soumission qui satisfait à tous les termes, conditions et spécifications du dossier d'appel d'offres, sans différence significative ni réserve. Une différence ou une réserve est dite significative si elle affecte d'une manière fondamentale l'étendue, la qualité ou le résultat des travaux ;

5.3.3. Les offres pourront être rejetées pour non-conformité au Dossier d'Appel d'Offres, pour les causes suivantes :

- Offre non préparée conformément à la clause 3.2;
- Offre non présentée d'après le modèle fourni et/ou modification du modèle ;
- Offre ou autre pièce importante non signée ;
- Si le soumissionnaire remet sous le même nom ou des noms différents plusieurs offres ;

- Si la soumission est déposée après l'heure indiquée à l'article 16 des présentes instructions ;
- Toutes les offres peuvent être rejetées s'il existe une preuve de collusion entre une partie ou l'ensemble des soumissionnaires.
- Si le soumissionnaire impose certaines conditions de base ou des réserves notables, en particulier un délai supérieur au délai maximum indiqué dans le dossier d'appel d'offres ;
- Si les moyens humains et / ou matériels proposés sont inférieurs à ceux requis par le présent appel d'offres.
- Si une soumission n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera rejetée et ne pourra pas être admise ultérieurement même après correction ou suppression de la différence ou de la réserve non conforme.

5.4. Correction des erreurs

5.4.1. Les soumissions jugées conformes pour l'essentiel feront l'objet de vérification afin de détecter les erreurs de calcul. Dans le cas où des erreurs matérielles seraient constatées dans les calculs de la proposition financière, celles-ci seront corrigées sur la base des prix unitaires exprimés en toutes lettres et les quantités inscrites dans le dossier d'appel d'offres. Le montant ainsi corrigé de la soumission aura force d'obligation pour le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas les corrections d'erreurs, son offre sera écartée.

5.4.2. Le montant figurant dans la soumission sera ajusté conformément à la procédure décrite ci-dessus afin de corriger les erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, le montant corrigé devra être accepté par celui-ci. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, sa soumission sera rejetée.

5.5. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions

5.5.1. Une commission au sein de l'ADRA procédera à l'analyse, l'évaluation et au classement des offres avant d'attribuer le marché aux soumissionnaires suivant les qualités et expériences.

5.5.2. Le résultat de l'appel d'offres ne deviendra définitif qu'après une vérification détaillée par la commission d'examen des offres :

- De la conformité des documents présentés par rapport aux différents formulaires présentés à la chapitre III et de leur exhaustivité par rapport à la clause 3.1;

- De la conformité des offres par rapport aux conditions du dossier d'appel d'offres ;
- Des calculs de la proposition financière et estimatif. Les erreurs seront corrigées conformément à la clause 5.4.
- En cas de discordance entre les documents présentés et les modèles du dossier d'appel d'offres, ces derniers seront les seuls considérés comme valables.

5.6. Attribution du contrat

5.6.1. Le soumissionnaire qui présentera l'offre la mieux-disante en qualité technique et qui aura satisfait aux dispositions des différentes clauses et à toutes les conditions de conformité au dossier d'appel d'offres conformément à la clause 3.1 sera désigné adjudicataire du contrat.

5.7. Notification

Une lettre de notification sera adressée par ADRA Madagascar au bureau d'étude ou consultant adjudicataire. Cette décision est sans appel.

5.7.1. Les deux parties procéderont ensuite à la signature du contrat dont le modèle est donné en annexe.

5.7.2. En cas de défaillance de l'adjudicataire principal, le marché sera attribué à la deuxième entreprise sur la liste, et ainsi de suite. Passé ce délai de 10 jours dans le cas d'une incapacité du bureau d'étude ou consultant, la notification est annulée d'office.

II. MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS EXIGÉS PAR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

1. LISTE DU PERSONNEL MINIMAL EXIGÉ PAR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Fonction occupée	Année experience	Qualifications/formation, ou spécialité

2.

2. LISTE DES MATÉRIELS ET OUTILLAGES EXIGÉS PAR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :

Désignations	Liste minimale et les caractéristiques indicatives

III. LES DIFFÉRENTS FORMULAIRES À REMPLIR PAR LES SOUMISSIONNAIRES

1. MODÈLES DES FORMULAIRES POUR LES OFFRES TECHNIQUES

TI. PAPIERS ADMINISTRATIFS

1. Une note justifiant la qualité et le pouvoir du signataire de la soumission accompagnée de :
 - 1.1. En cas de groupement d'entreprises, l'acte constitutif du groupement avec indication du chef de file
 - 1.2. Autres pièces justifiant la qualité et le pouvoir du signataire
 2. Une copie certifiée conforme à l'original de la carte statistique
 3. Une copie certifiée conforme à l'original de la carte fiscale de l'année en cours, valide durant la période des travaux.
 4. Un certificat de non-faillite délivré par le Tribunal de Commerce daté deux (02) mois avant la date limite de remise des offres.
-

T2. MODÈLE DE LETTRE D'ENGAGEMENT

[En-tête de l'entreprise]

Après avoir pris connaissance des termes du présent dossier, d'une part et avoir accepté les contextes afférents aux accessibilités des sites d'autre part, afin d'en connaître exactement leurs natures, leurs nombres, et leurs emplacements, nous nous engageons à exécuter toutes les interventions indispensables aux essais de pompage complet conformément à l'attente du projet sans exception ni réserve.

Date:

Le soumissionnaire

T3. LISTE DU MATÉRIEL ET DE L'OUTILLAGE

Le soumissionnaire donnera la **liste complète, avec toutes les pièces justificatives** des matériels et des outillages qu'il mettra en place pour l'exécution des travaux qui font l'objet de ce dossier d'appel d'offres en conformité avec le modèle de planning d'exécution proposé sur la page suivante. Le soumissionnaire peut soumettre autant de feuilles que nécessaire afin de décrire complètement son matériel et son outillage.

A- Matériels appartenant à l'entreprise

N° ou nom d'identification	Type / Description	Dimensions / Capacité	Age et état	Lieu de dépôt	Disponibilité
- Voiture de liaison - Pompe immergé ; - Débitmètre ; - Groupe électrogène - Sonde piézométrique -Chronomètre -Kit d'analyse d'eau multifonction					

Date :

(Signature et fonction)

T4. LISTE DU PERSONNEL PRINCIPAL

Indiquez l'expérience professionnelle des principaux membres de l'entreprise.

Nom et prénom(s)	Fonction occupée	Années d'expérience	Qualification / Formation Ou spécialité	Date d'embauche
1.	Chef de mission 01			
2.	Responsable d'étude 01			
3.	Opérateur 01			
4.	Assistant 02			
	(Cette liste n'est pas exhaustive)			

Date:

.....

(Signature et fonction)

Note : Ce formulaire constitue un modèle. Des renseignements complémentaires doivent être donnés sur des feuilles annexées (CV, Copie des diplômes et attestations, certificats, ...).

T5. RÉFÉRENCES DES PRESTATIONS SIMILAIRES

Le soumissionnaire indiquera les prestations réalisées au cours des cinq (05) dernières années (*et ceux réalisés plus tôt que le soumissionnaire pense être pertinents pour ce dossier de consultation*), comme entreprise principale ou comme entreprise sous-traitante. ***Joindre les attestations des pièces de fin des prestations et les contacts du maître d'oeuvre.***

Année d'expérience générale du bureau d'étude/Consultant : ans

Nom du contractant / Nom et N° du Contrat	Description succincte des interventions	Montant du contrat	Année	Durée de la prestation	Achèvement (oui /non)

Date:

.....

(Signature et fonction)

T6. CADRE DU PLANNING D'INTERVENTION

Le soumissionnaire indiquera sur cette feuille les détails du programme de construction proposé, c'est-à-dire des activités principales conformes au délai d'exécution qu'il a proposé lui-même et qui ne dépasse pas **10 jours ouvrables**. Si un espace additionnel est nécessaire, le soumissionnaire fournira les renseignements supplémentaires sur des feuilles annexées à cette page.

Il convient de tenir compte des conditions météorologiques.

PLANNING GÉNÉRAL DES INTERVENTIONS

(à fournir lors de la remise des offres)

N°	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS PRINCIPALES	DURÉE (semaines)
000	
1.1	
2.1		
2.2		(à titre d'
2.3		exemple)
2.4		

Date :

(Signature et fonction)

PLANNING DETAILLÉ DES INTERVENTIONS

(à fournir dans cinq jours après l'ordre de service de commencer les travaux)

N°	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS PRINCIPALES	DURÉE (jours)
2.1		
2.2		
2.3		
2.4		
 (A titre d'exemple)	

Date:

..... (Signature et fonction)

2. MODÈLES DE FORMULAIRE POUR LES OFFRES FINANCIÈRES

F1. MODÈLE DE SOUMISSION

1. Je soussigné.....

(nom, prénom, fonction) représentant

.....(nom et adresse de l'entrepreneur)

inscrit au registre du commerce (ou des métiers) de.....

titulaire de la patente de

catégorie suivant récépissé n°. en date du

après avoir pris connaissance de toutes les pièces constitutives du dossier d'appel d'offres lancé le, par **ADRA**, me soumetts et m'engage à exécuter, dans les conditions du dossier d'appel d'offres et du contrat, y compris tous les documents, les différentes prescriptions qui figurent dans ledit dossier et les prestations concernant les essais de pompage Commune Rurale de, fokontany....., proposées pour la somme de :(somme en Ariary en lettres et en chiffres).

2. Dans le cas où notre proposition a été acceptée, je m'engage à commencer les essais de pompage suivant les restrictions dans le dossier d'appel d'offres et la date de notification à notre bureau d'étude et/ou de consultant et signature de contrat prescrivant le commencement des interventions de l'objet de la présente consultation, dans un délai de DIX (10) jours calculés à partir du dernier jour de la période au cours de laquelle les prestations doivent commencer.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature sur la présente offre.

Fait àDate.....

Le soumissionnaire

RÉCAPITULATION PAR LOT

RÉALISATION D'ESSAI DE POMPAGE et MESURE DE DÉBIT				
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE				
LOT N°:				
N° SITES	DÉSIGNATIONS DES SITES	Intervention	Type	MONTANT
		Essai de pompage et mesure de débit	Forage	
		Essai de pompage et mesure de débit	Forage	
		Essai de pompage et mesure de débit	Forage	
		Essai de pompage et mesure de débit	Forage	
		Essai de pompage et mesure de débit	Forage	
		Essai de pompage et mesure de débit	Forage	
		Essai de pompage et mesure de débit	Forage	
MONTANT TOTAL				-

Arrêtage en lettre et chiffre du lot N°: à la somme de :

Fait à.....,le.....

Le Directeur ou Signataire de Bureau d'étude/Consultant.

NB : Pour le projet financé par USAID, la taxe sur les marchés publics TMP doit intégrer dans le montant de l'offre financière.

IV. CONDITIONS ET FORMULAIRES DU CONTRAT

1. OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'exécution, pour le compte d'ADRA et selon les conditions du contrat, les spécifications particulières des travaux et les plans contractuels, des essais de pompage et mesure de débit.

2. DOCUMENTS DU CONTRAT :

1. Pièces constituant le contrat issu de l'Appel d'offres

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous font partie du contrat issu de l'appel d'offres :

1.1. Le présent cahier des conditions du contrat et ses formulaires :

1.1.1. Le modèle de contrat d'intervention

1.2. Les spécifications particulières des travaux avec le devis descriptif.

2. Signature du contrat :

Dans un délai de TROIS (3) jours calendaires, au plus tard, après réception de l'avis d'acceptation d'ADRA Madagascar, l'adjudicataire du contrat signera l'accord contractuel dans les formes prévues dans ce présent dossier d'appel d'offres.

3. MODALITÉS D'EXÉCUTION DU CONTRAT :

1. Début d'intervention

Les opérations débuteront le lendemain de la date de signature du contrat de l'adjudicataire de la consultance.

2. Délai d'exécution

Le délai d'exécution faisant l'objet du marché des travaux est fixé à **DIX 10 jours ouvrables** à compter du dernier jour du délai de démarrage des travaux indiqué ci-dessus.

3. Pénalité pour retard d'exécution

En cas de retard de livraison des rapports d'études, il sera fait application, sauf cas de force majeure, des pénalités qui prendront effet dans l'intégralité de leur montant.

Le montant des pénalités est fixé à un millième (1/1000) du montant de la proposition financière soumise, par jour de calendrier. Il sera retenu, le cas échéant, sur des sommes dues au bureau d'étude ou consultant et viendra en déduction des décomptes de l'intervention.

4. Cas de force majeure

L'exécution des différents essais de pompage ne peut être interrompue que si le titulaire d'intervention rencontre sur le terrain des conditions exceptionnelles (conditions météorologiques exceptionnelles, inondations, guerres, émeutes, troubles sociaux graves...). Dans tous les cas, il devra produire des éléments de preuves qui démontrent l'incapacité où il s'est trouvé d'accomplir sa mission. Sur cette base, il négociera avec ADRA de la prolongation du délai d'exécution du contrat.

5. Programme des travaux

Les modalités d'exécution du marché devront être conformes au planning de travail préalablement approuvé lors de la soumission et aux modes d'exécution détaillés dans les prescriptions techniques.

4. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

1. Montant du marché

Le montant du marché est arrêté à la somme globale et forfaitaire de (en lettres et en chiffres)Ariary.

Les prix convenus sont fermes et non susceptibles de révision.

2. Modalités de paiement

2.1. Le paiement de la consultance suivant l'objet du marché, s'opérera suivant la présentation des livrables par lot en version électronique et physique avec les factures des interventions exécutés et dûment approuvés par ADRA.

2.1.1. 100% du coût total de la prestation après réception des livrables.

2.2. Le paiement des sommes dues au bureau d'étude ou consultant sera effectué au compte :

(Insérer les informations bancaires de l'entreprise ci-après)

Ouvert à :

Sous le numéro :

Et dont l'intitulé est :

Une copie du Relevé d'Identité Bancaire est à remettre au niveau d'ADRA

2.3. La proposition financière est liée au présent contrat, la signature du responsable de l'intervention ainsi que celui d'ADRA sont obligatoires pour rendre ce contrat légal.

3. Délai de paiement

3.1. Le paiement de tout ou partie de chaque décompte devra intervenir suivant la modalité de paiement d'ADRA sur présentation de facture. ADRA aura **trente (30) jours ouvrables** pour donner son avis de paiement à compter de la remise de facture par le titulaire.

3.2. ADRA ne payera que les factures, ou parties de factures, dûment approuvées par le représentant dans la zone d'intervention du projet.

5. CONTRÔLE D'INTERVENTION :

Les suivis et contrôle des essais de pompage seront assurés directement par l'équipe WASH du projet AINA 2023 Ampanihy ainsi que l'équipe de la DREAH Atsimo Andrefana.

6. CONTESTATIONS ET RÉSILIATION :

1. Contestations - arbitrage

1.1. Si au cours de l'exécution des travaux, un différend survient entre ADRA et l'entrepreneur, celui-ci soumet au maître d'ouvrage délégué un mémoire où il indique les motifs de désaccord et éventuellement le montant de ses réclamations, ainsi que toutes les pièces justificatives indispensables à l'instruction du dossier.

1.2. Si aucune solution n'est trouvée à ce niveau, ADRA Madagascar d'une part, et le titulaire de l'intervention d'autre part, s'efforceront de trouver un règlement à l'amiable et s'obligent à solliciter l'avis d'un arbitre. En cas de désaccord, le conflit sera soumis à l'arbitrage du tribunal compétent d'Antananarivo.

2. Résiliation

2.1. Le contrat est résilié de plein droit et sans indemnité dans les éventualités décrites ci-après :

2.1.1. En cas de décès ou d'incapacité civile de la première responsable du bureau d'étude et/ou consultant ;

2.1.2. Si une partie de l'objet de l'offre est sous-traitée à une autre entité sans autorisation d'ADRA Madagascar.

Fait à, le.....

Lu et accepté

Approuvé

(En manuscrit)

V.PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1. GÉNÉRALITÉS

1. Dispositions générales

L'adjudicataire du marché devrait comprendre non seulement les interventions décrites ci-dessous, mais aussi ceux de sa profession, incluant les accessoires qui auraient pu échapper à la description des essais de pompage et qui en seraient le complément nécessaire pour le parfait achèvement de l'étude.

2. Planning d'exécution des travaux

Avant toute exécution, et dans les deux (02) jours qui suivent la notification, l'entreprise devra fournir un planning général de réalisation des opérations bien détaillé suivant les différentes tâches.

3. Établissement des factures

À la fin des interventions, le titulaire de la consultance présentera le rapport final en version physique ainsi qu'électronique après vérification par le Responsable d'ADRA Madagascar et le projet AINA 2023, ainsi que la facture correspondant au montant inscrit dans leur proposition financière.

N°	DÉSIGNATIONS	MONTANT (Ar)
0- I- II)	- Grande ligne des tâches	
	TOTAL GENERAL HORS TAXE	

Arrêté le montant global et forfaitaire à la somme de(en lettres et en chiffres)

Fait à....., le.....

Le soumissionnaire

ANNEXE : Lotissement des sites

N° Lot	Com mune	Fokontany	Hameau	Type de point d'eau	Système existant	Coordonnées géographiques
01	Ankilimivory	Tanambao	Centre	Forage	Forage India Mark	24° 29'08.9" S 44° 58' 41.7" E
		Masiadily	Beropitake	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 32'16.3" S 44° 58' 27.6" E
		Ankilemara	Centre	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 31'07.8" S 44° 57' 06.1" E
	Beara	Betegne	Anivorano	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 22'52.4" S 44° 46' 10.3" E
		Beara	Centre 01	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 24'35.5" S 44° 45' 12.5" E
		Beara	Centre 02	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 23'39.4" S 44° 44' 18.3" E
02	Vohitany	Andranomilitsy Ankilimasy	Centre-01	Forage	Forage India Mark	24° 07'13.5" S 44° 47' 36.7" E
		Amborovoro	Centre	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 08'48.8" S 44° 46' 26.5" E
		Soamanonga Ouest	Centre	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 03'45.4" S 44° 37' 42.2" E
	Vohitany	Ankilimanintsy Marohosotse	Befanala	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 06'05.2" S 44° 36' 55.4" E
		Andranomilitsy	Centre-01	Forage	Forage India Mark	24° 06'53.6" S 44° 47' 56.7" E
		Andranomilitsy	Centre-03	Forage	Forage Vergnet HPV 60	24° 07'22.2" S 44° 48' 05.6" E